

*Hygiène du milieu.*—La lutte contre les éléments du milieu matériel qui nuisent à la santé physique est pour l'hygiène publique un champ d'action qui s'étend rapidement. Pendant longtemps le gros du travail accompli dans ce domaine a consisté en inspections qui faisaient partie des attributions du service local de salubrité (la surveillance du lait, de l'eau et des produits alimentaires, des tuyauteries et des égouts et des conditions générales de salubrité dans les lieux publics). Cependant, l'industrialisation plus poussée impose maintenant de nouvelles responsabilités qui réclament l'application de nouvelles techniques dans les services du génie sanitaire et de la salubrité publique. La protection contre la pollution de l'air, la pollution de l'eau et les radiations deviennent d'importants problèmes de salubrité publique qui réclament une action concertée des gouvernements et autres organismes en ce qui concerne les recherches et l'organisation d'une protection efficace.

*Hygiène industrielle.*—Les services qui ont pour but de parer aux accidents, de lutter contre les maladies professionnelles et de maintenir la santé des employés intéressent au même titre les ministères provinciaux de la Santé, les ministères du Travail, les Commissions des accidents du travail et les chefs d'industries. Les conditions de travail sont réglementées par des organismes provinciaux qui, d'autre part, offrent à l'industrie des services éducatifs et consultatifs. Les statuts de toutes les provinces comprennent des lois (lois sur le travail d'usine, lois sur les ateliers, lois sur les mines, lois sur les accidents du travail) qui fixent les normes de sécurité sanitaire que les employeurs doivent appliquer.

*Lutte contre les maladies contagieuses.*—Six provinces ont des divisions distinctes d'épidémiologie ou de lutte contre les maladies contagieuses; dans les autres provinces, ces fonctions sont remplies par le médecin-hygiéniste provincial. Les autorités sanitaires des municipalités se chargent, en collaboration avec les laboratoires d'hygiène publique, d'assurer des services de dépistage et de diagnostic, et de mener des enquêtes épidémiologiques; elles participent souvent à la lutte antibuberculeuse et à la lutte antivénéérienne.

En vertu d'accords conclus avec le gouvernement fédéral, tous les ministères provinciaux de la Santé mettent gratuitement à la disposition des enfants et des adultes le vaccin Salk; en 1962, sept provinces ont aussi utilisé sur une grande échelle le vaccin oral vif (Sabin) contre la poliomyélite. En 1959, l'incidence de la poliomyélite paralytique a atteint son niveau le plus élevé depuis que l'on administre le vaccin, mais en 1960, elle a baissé de plus de moitié, et en 1962 elle est tombée à un niveau sans précédent. Seulement un très petit nombre de ceux à qui on a donné le nombre réglementaire d'inoculations ont été atteints de la maladie.

*Hygiène maternelle et infantile.*—La plupart des ministères provinciaux de la Santé possèdent des divisions d'hygiène maternelle et infantile dont la direction est confiée à des médecins, ou ont pris d'autres dispositions en vue de fournir des services consultatifs dans ce domaine. En outre, six provinces ont des services consultatifs d'infirmières dans ces divisions. Les divisions provinciales mettent des services consultatifs à la disposition des départements municipaux d'hygiène et des hôpitaux, étudient les problèmes et les besoins de la municipalité, aident à la formation du personnel préposé à l'hygiène, ainsi qu'à l'administration des subventions relatives au Programme national de la santé, y compris la subvention infantile et maternelle.

Des services municipaux d'hygiène desservant une grande partie de la population appliquent des programmes généraux d'hygiène publique, qui comprennent aussi des services d'hygiène maternelle et infantile. Le personnel de base se compose d'un directeur de la Santé, d'infirmières-hygiénistes et d'inspecteurs sanitaires. Les programmes et les services destinés aux mères et aux enfants peuvent comprendre l'enseignement de l'hygiène prénatale, les visites à domicile, des conférences sur la santé de l'enfant et des services d'hygiène scolaire. D'autres professionnels (dentistes, nutritionnistes, éducateurs-hygiénistes et travailleurs sociaux) s'emploient aussi au progrès de l'hygiène familiale.